



## ***La Lettre***

**n° 6**

**mars 2021**

## **Le 8 mars, et après ?**

Chaque année le 8 mars, c'est la journée internationale des droits des femmes. Cette date nous rappelle que nous ne sommes pas au bout des obstacles pour arriver à l'égalité entre les femmes et les hommes. Et chaque année, de plus en plus, cette journée donne un écho à toutes les luttes que mènent les femmes, pour dire non aux violences sexuelles, physiques, non aux discriminations dans le travail, les responsabilités, l'éducation...

Cela ne date pas d'hier ! C'est en 1910 que des femmes instaurent la 1<sup>ère</sup> journée internationale des femmes. Depuis, même si des droits ont été conquis dans le monde (de façon inégale !), ils peuvent être remis en cause partout et tout le temps. Ainsi aux États-Unis, dans l'État de l'Arkansas ce 9 mars, l'avortement a été déclaré illégal, même en cas de viol et d'inceste. Même chose au cœur de l'Europe, en Pologne. Et cela dans le même temps que les femmes argentines obtenaient ce droit de haute lutte.

Il en est ainsi des droits des femmes, toujours instrumentalisés par des gouvernements conservateurs, toujours remis en cause pour marquer leur domination sur cette moitié du monde.

Il reste bien des citadelles à conquérir !

La simple lecture du rapport 2020 du Ministère de l'Égalité Femmes Hommes (chiffres clés) révèle qu'il y a encore du chemin à faire...

Dès la 1<sup>ère</sup> page, « Impact de la crise sanitaire », on apprend que la part des femmes « au front » en 2020 était de 48 % dans le secteur alimentaire, 67 % dans l'enseignement, 77,3 % des médecins et personnel non médical des hôpitaux, 83 % dans l'aide aux personnes et à la propreté, et 87,4 % dans les Ehpad. Elles ont donc été les plus exposées. Mais dans le même temps, elles n'ont été que 20 % des expert·e·s présent·e·s dans les médias.

Et tout a continué durant cette période : augmentation des violences domestiques, harcèlement de rue, au travail, violences sexuelles...

Les chiffres sont là : orientation scolaire et professionnelle, responsabilités, revenus, expertise, les femmes ne remportent jamais la palme... mais pour la précarité, la charge des enfants? elles sont les grandes gagnantes !

[https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/12/Chiffres-cles-EFH\\_2020.pdf](https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/12/Chiffres-cles-EFH_2020.pdf)

C'est ce qu'elles ont dénoncé ce 8 mars.

Un appel à la grève féministe a été lancé par la CGT, Solidaires et la FSU, appuyées par 34 associations et collectifs féministes pour dénoncer ces criantes inégalités.

Il s'agissait de rappeler que les confinements, le télétravail, et la crise sanitaire ont bien montré que les « premiers de corvée » étaient surtout des « premières de corvée »..... et que les inégalités de salaire perdurent, tout comme avant.

Il s'agissait aussi de dénoncer la situation de l'aide à domicile qui fait de plus en plus partie de la « chaîne sanitaire ». La colère est immense chez les salariées de ce secteur : elles sont sous-payées, absentes des mesures du Ségur de la Santé (augmentations de salaire), et ont été peu nombreuses à toucher la prime Covid.

Ce que veulent les femmes ? c'est l'égalité professionnelle, « ici et maintenant » !

À quand le changement ?

Actuellement dans le monde, seuls 22 pays sont dirigés par des femmes chefs d'État ou de gouvernement. Au rythme où vont les choses, il faudra cent trente ans pour atteindre la parité des sexes au niveau des chefs de gouvernement. Et dans les organes législatifs nationaux (parlements...), cet objectif ne sera pas atteint avant 2063, selon ONU Femmes.

Encore un peu d'efforts, Messieurs, pour lâcher le pouvoir à vos égales !

Plus que jamais, les femmes n'en peuvent plus de la domination qu'elles subissent et des conséquences sur leur vie. Elles veulent en finir avec cette injustice, qui, comme toutes les discriminations et les injustices, a son origine dans un système dont l'inégalité et le profit sont la loi.

« Craignez la colère des femmes, elle est présente et elle est en train de s'organiser. Il faut entendre la terre qui tremble » a déclaré Sandrine Rousseau, écologiste et féministe, à l'adresse d'Emmanuel Macron ce 8 mars.



Réinventons  
QUETIGNY

## La Lettre

n° 6

mars 2021

## Interview : les femmes et le travail

Pour cette interview, nous avons rencontré à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 4 Quetignaises :

**Fatma**, qui travaille dans une entreprise de nettoyage

**Lucia**, cadre au Parquet de Dijon

**Céline**, infirmière au C.H.U.

**Isabelle**, vendeuse dans un magasin de vêtements.

### *Qu'est-ce qui vous a amenées au travail que vous avez aujourd'hui ?*

**Fatma** : Je fais du ménage depuis 1989 : après un C.A.P. d'employée de bureau en 1979 et un niveau bac secrétariat, j'ai enchaîné plusieurs CDD (Centre de Tri, La Poste, Centre de santé publique...) ; devenir agent d'entretien m'a permis d'avoir un travail stable et de nourrir mon gamin.

**Lucia** : Après une fac de droit, je me suis spécialisée en droit des affaires pour travailler dans les assurances (en droit corporel et droit des victimes), où j'ai passé 10 ans. Récemment, j'ai accepté une place au Parquet de Dijon.

**Céline** : J'ai 43 ans, je suis infirmière depuis 22 ans, je travaille à l'hôpital d'enfants du CHU de Dijon, un monde très féminin ; j'aime beaucoup mon travail auprès d'enfants et leur famille. J'apprécie de vivre non loin du CHU car mes trajets pour le travail sont rapides.

**Isabelle** : J'ai 36 ans, j'ai fait des études de psycho et de management, j'ai commencé dans le magasin où je suis il y a 6 ans, comme vendeuse puis comme manutentionnaire, et en octobre j'ai signé un contrat "gestionnaire de flux". Ici aussi, il n'y a que des femmes.

***Que pensez-vous de vos conditions de travail, des salaires, des horaires, de l'ambiance au boulot ?***

**Fatma** : Mes horaires me conviennent très bien : 1 h le matin, 3 h l'après-midi ; je peux faire mes courses et mon ménage. Je m'entends très bien avec ma collègue, on s'entraide.

**Lucia** : La hiérarchie au ministère de la justice est traditionnellement stricte, mais les personnes avec qui je travaille font évoluer la situation. L'ambiance est très bonne, car c'est un milieu où on comprend les notions de parité et d'équité ; tout se fait en bonne intelligence.

**Céline** : Je travaille à plein temps ; mes horaires en journée (8 h 45 - 16 h 15) sont très bons pour la vie de famille, mais j'ai peu de temps pour moi. L'ambiance au travail est très bonne, l'équipe est sympa, j'ai régulièrement des formations. Avec plus de 20 ans d'ancienneté, mon salaire est correct. Je n'ai pas de spécialité, mais mon expérience en pédopsychiatrie n'est pas reconnue en termes de salaire. On vient d'être augmenté de 183 € par mois, mais ça n'a pas vraiment changé ma vie : j'avais besoin de cet argent. Compte tenu de notre durée d'études et de nos responsabilités, nous sommes moins payées que dans le privé, mais j'ai la sécurité de l'emploi (ce n'est pas le cas des nouvelles venues, en C.D.I. sans statut de fonctionnaire). Les conditions se sont dégradées depuis quelques années.

**Isabelle** : Mes horaires – du lundi au vendredi – me conviennent très bien (certaines de mes collègues travaillent le week-end et les jours fériés) ; mes tranches horaires sont plutôt moins fatigantes que celles d'autres personnes de mon entreprise, qui ont une amplitude horaire 8 h - 20 h. Pour le salaire, ça fait mal ! On commence au SMIC, et on ne progresse qu'avec l'ancienneté (on peut espérer une petite augmentation par an) ; j'ai un peu plus car je suis agent de maîtrise, mais ce n'est vraiment pas terrible du tout compte tenu de mes responsabilités. De toute façon, le COVID est une catastrophe pour le commerce. C'est très dur !... Il est vrai que depuis que les grandes surfaces ont fermé, ça tourne. Mais ces coups d'arrêt et de reprise sont psychologiquement fatigants, de même que les protocoles à respecter.

Sinon, avec les collègues, ça va. Comme il n'y a que des femmes au magasin de Quetigny, c'est beaucoup de blabla ! Mais ça serait bien qu'il y ait un peu de mixité...

***Quelles sont vos relations avec votre hiérarchie ?***

**Fatma** : Mes conditions de travail se sont bien améliorées depuis que mes responsables me laissent tranquille. Je les ai emmenés aux Prud'hommes et je n'ai pas eu de nouvelles depuis le début du COVID il y a un an. Ils sont devenus tout gentils, me sollicitent et m'approuvent à tout propos.

**Céline** : Je suis surtout en lien avec ma hiérarchie directe, le cadre de santé, avec lequel la communication est plutôt simple.

**Isabelle** : Pour la hiérarchie, nous, c'est une entreprise familiale ! Le tutoiement est obligatoire à tous les niveaux... D'ailleurs, passer du vouvoiement au tutoiement, c'est dur, surtout avec les dirigeants ; j'en ai rencontré certains. Ça se passe plutôt bien, c'est familial.

***Familial ou démagog ?*** Familial ! (rires).

***Et que peut-on attendre des syndicats ? Est-ce que le syndicalisme existe et joue un rôle ?***

**Fatma** : Dans mon entreprise, il y a un syndicat, mais qui me semble être plutôt du côté du patron que des employés !

**Céline** : Au CHU, les syndicats n'ont pas un énorme pouvoir, mais font remonter nos arguments et sont entendus par la direction ; j'ai un bon contact avec deux membres de syndicats différents, je n'hésite pas à les solliciter.

***Et sur les droits des femmes, avez-vous le sentiment que les syndicats interviennent ?***

**Isabelle** : Je n'en ai jamais entendu parler dans mon entreprise...

**Céline** : Je suis fonctionnaire, et il y a une équité, avec des grilles de salaire ; hommes et femmes peuvent accéder aux mêmes postes ; je n'ai jamais eu dans ma carrière de souci en tant que femme. Je n'ai pas à négocier mon salaire.

***Question un peu plus sensible : est-ce que vous avez été victimes de harcèlement ou eu des témoignages de personnes victimes de harcèlement, professionnel ou sexuel ?***

**Lucia** : Dans mon ancienne boîte, il y a 5 ans, en tant qu'inspectrice corporelle (personne qui indemnise et défend les assurés), je me déplaçais au domicile des victimes et j'ai eu affaire à un pervers. J'ai eu beaucoup de mal à sortir de chez lui, et lorsque j'en ai référé à ma hiérarchie, la première réponse a été – de la part d'une femme, pourtant – « C'est normal, vous étiez en jupe » ! Je me suis rebellée, elle s'est rétractée. Mais mes collègues hommes ont tellement insisté à leur tour sur ce point que, pendant les mois qui ont suivi, je n'ai plus porté de jupe pour éviter les remarques. Quelque temps après, j'ai fini par m'habiller comme je voulais !

***En tout cas, Fatma, ce que tu as vécu jusqu'à l'année dernière, c'est du harcèlement...***

**Fatma** : Oui, j'ai eu des problèmes il y a deux ans : on m'a harcelée pour accroître ma charge de travail, soi-disant pour l'équilibrer avec ma collègue. J'ai refusé, et n'ai guère été soutenue par une déléguée syndicale. Mes employeurs ont voulu profiter de ma situation difficile, seule avec un ado à élever ! Ils voulaient ma place pour la donner à quelqu'un d'autre, payé moins cher et plus docile. Mais quand j'ai pris un avocat et suis allée aux Prud'hommes, ils m'ont laissée tranquille. Depuis, le COVID est arrivé, il n'y a plus autant de monde dans le bâtiment : j'ai pu continuer comme avant sans que plus personne ne me fasse des remarques. Il y a toujours du travail, mais on peut s'organiser nous-mêmes.

***Comment arrivez-vous à concilier vos vies familiale, professionnelle et personnelle, surtout dans cette période difficile ?***

**Fatma** : Le confinement m'a bien affaibli. On se sent programmée, sous pression, on doit gérer toutes ses contraintes familiales, domestiques, professionnelles dans l'urgence, avant 18 h. On n'a plus le temps de penser à soi, plus l'esprit libre pour pouvoir écrire, créer... J'ai commencé à faire de la poésie en seconde ; j'aimais la littérature. Je lisais les classiques pendant que mes camarades sortaient en boîte ! Ma prof corrigeait mes poèmes, et m'encourageait à continuer. En 88, j'ai publié deux recueils grâce à une association du Nord de la France, puis 3 autres à compte d'auteur. D'ailleurs, j'ai apporté un poème que j'ai écrit pour la journée de la Femme en 1998 : Femme, liberté !

(à lire ici : <http://reinventonsquetigny.free.fr/6/poemfatm.pdf>).

Cela a été aussi difficile avec mon fils... Quand on a eu recours à l'aide aux devoirs, il était en préadolescence, je devais jouer le rôle de la mère et du père ; il n'acceptait pas mon autorité, ne respectait pas les consignes, n'écoutait que les copains. Maintenant, il a 16 ans et il s'est calmé ; il est plus posé, il réfléchit ; je lui donne l'exemple de ses tantes et oncle à Paris, qui gagnent bien leur vie, et je lui dis : « tu choisis ! »... Heureusement, il a eu son Brevet avec mention Bien. Il est bien encadré.

**Lucia** : Quand on a des enfants, l'équilibre est difficile à trouver entre l'envie de s'épanouir et les "charges". J'adore ce que je fais, je ne pourrais pas rester à la maison, mais je voudrais donner plus d'attention à mes enfants.

**Céline** : Je suis toute seule. C'est vrai que mon rêve serait le travail à 80 %, mais je suis à l'équilibre, je n'ai pas envie de renoncer à une partie de mon salaire. Je donne toujours la priorité à mes enfants et au temps passé ensemble, donc le ménage et le rangement de la maison s'en ressentent parfois un peu...

**Isabelle** : J'ai de la chance de pouvoir être là avec mon fils pour les devoirs ! Je me rappelle, lorsque j'étais dans la vente, je le mettais à la garderie, il n'y avait pas d'aide aux devoirs... et quand je rentrais à 20 h, je devais faire les devoirs avec lui alors que je n'en avais pas envie après une longue journée de boulot. Une catastrophe !

Je ne me plains pas, j'ai une meilleure vie maintenant. Avant j'étais à 25 h par semaine, je gagnais 850 € par mois, c'est pas des masses ! Avec 35 h, je gagne 500 € de plus ; donc, ça roule, et j'ai de la chance d'avoir un fils assez facile (rires).

On verra comment ça va tourner après ! L'année prochaine, c'est le collège, j'ai un peu peur de ça... Je suis une maman d'un gamin de 10 ans qui l'accompagne encore au parc et qui ne le lâche pas de vue. Et puis, ils n'ont rien pour s'occuper !

**Céline** : Je trouve qu'il y a une offre intéressante pour les familles de Quetigny au niveau sport, loisirs culture... sauf en ce moment à cause de la Covid... Cependant il faut effectivement faire la démarche d'y aller, de s'inscrire... En tant que parents c'est notre rôle d'accompagner nos enfants dans ces domaines selon nos envies, nos valeurs...

**Fatma** : On a quand même une part de responsabilité...

**Isabelle** : Oui, mais quand ils sont sur le chemin de l'école, on ne peut pas être tout le temps derrière eux.

**Céline** : J'essaie d'autonomiser mes enfants le plus possible, en essayant de les protéger, en les mettant en garde sur certaines choses sans pour autant créer un climat anxieux qui serait bien sûr délétère.

### ***Quelles difficultés rencontrent vos enfants dans la ville ?***

**Lucia** : Pour moi, la commune a un rôle à jouer sur la tranquillité d'un point de vue général, pas sur l'éducation (qui est le rôle des parents). Mais quand des parents ont des carences, elle intervient sur les signalements et met en place des actions d'accompagnement des parents. La commission Solidarité du Conseil municipal, se référant à un rapport de la Passerelle, a noté l'insuffisance des activités inclusives. Dans les prochains mois doivent se mettre en place des activités au parc du Grand Chaignet pour amener la population à participer. S'inscrire ou accomplir la démarche de voir un spectacle n'est pas dans les habitudes de tous. Au début, il faut être accompagné... et c'est ce qui pêche un peu au niveau de la commune. Quetigny a été précurseur sur beaucoup de choses, notamment sur la Culture ; mais il ne faut pas la cantonner à ceux qui ont envie de participer ! Il faut inclure ceux qui n'ont pas l'habitude de participer et leur donner envie.

**Céline** : J'ai eu l'occasion de participer à une chasse au trésor sur le thème "Halloween" proposée aux enfants de Quetigny, et j'ai été gênée par les propos grossiers et des attitudes inadaptées de certains enfants sans que cela soit repris par les adultes en présence. J'ai pu échanger sur cela avec une responsable de la Passerelle.

**Isabelle** : Pré Bourgeot et Aiguisons, c'est une catastrophe ! Mon fils me parle de choses que j'ignorais ; c'est très grave ! Un jour, mon fils rentre de l'école avec un hématome sur l'épaule. Il a pleuré. le gamin qui l'a frappé n'a pas été puni. « C'est pas grave, c'est normal », ai-je entendu.

**Céline** : Ce qui manque à Quetigny, ce sont les boîtes à livres. Il y en a à Dijon. Ici, rien place centrale ni aux allées cavalières. j'ai repris la lecture depuis peu. Avant j'allais à la bibliothèque, maintenant j'échange avec mes collègues et j'utilise les boîtes à livres à Dijon. Il faudrait en mettre place centrale, dans chaque quartier, et près des écoles.

***En faire une en béton place centrale !*** (rires). ***Quelles sont vos AUTRES attentes par rapport à la municipalité, à la ville ?***

**Céline** : Mes enfants sont scolarisés à Quetigny , on fréquente les mêmes lieux et activités. Moi, je ne me sens pas en insécurité, mais je ne veux pas de violence contre mes enfants. C'est légitime ! Je ne veux pas qu'ils aillent à l'école la boule au ventre. Au collège, je serai hyper-vigilante pour qu'ils ne se fassent pas agresser...

**Fatma** : Mon fils va à l'espace jeune ; il y a des éducateurs, mais il devrait y en avoir plus. Ceux qui travaillent avec la mairie se soucient vraiment des jeunes en leur proposant des activités intéressantes (ex. ski, camping). Il faudrait un endroit où ils peuvent se rencontrer, se voir, partager. Parfois ils restent sur des bancs, dérangent les habitants... Il vaudrait mieux un lieu où ils seraient encadrés.

**Isabelle** : Comme une M.J.C.

***Avez-vous des activités associatives ou politiques sur la ville ?***

**Toutes** : Pas le temps !

***Et quelques activités politiques ?***

**Céline** : J'aimerais bien m'investir, mais je n'ai pas le temps. Le soir, je rentre, je prépare le diner, on fait les devoirs, on mange, puis c'est la douche, et je me couche à 21 h... à 43 ans ! (rires).

**Isabelle** : J'ai décroché, j'ai eu pas mal de soucis personnels, je suis actuellement en formation. Plus tard, peut-être...

**Fatma** : 3/4 d'heure pour aller au travail, même chose au retour. j'en profite pour lire.

***Nous célébrons le 8 mars ; selon vous, les droits des femmes ont-ils progressé ces derniers temps ?***

**Céline** : Ça dépend des milieux. Une femme qui travaille a plus de liberté, d'autonomie. J'estime que j'ai les mêmes droits que les hommes. À titre personnel, je ne sens pas de différence avec les hommes.

**Fatma** : Je travaille pour être indépendante, pour pouvoir évoluer. Les femmes d'origine maghrébine acquièrent le statut de femme libre par le travail et par les études, comme toutes les autres femmes, d'ailleurs.

**Isabelle** : Je n'ai pas de souci avec cette question. Je progresse dans mon évolution professionnelle, donc ça va.

**Lucia** : Lors des élections, la parité m'a dérangée. Elle s'impose à nous, on nous dit : « On vous laisse la place, il FAUT la prendre ». On n'a pas vraiment le choix. Ça vous choque peut-être, mais pour la constitution de la liste, le fait d'alterner un homme/une femme donne l'impression d'être en rang, comme à l'école !

**Céline** : Même si c'est un peu rigide, il faut en passer par là. Sinon, ça ne se ferait pas, c'est comme pour les minorités. Je fais le parallèle avec le cinéma, les minorités visibles : la question ne se pose plus : grâce aux quotas, il y a des noirs, des blancs, des arabes, des asiatiques, c'est normal !

Pour ma participation aux municipales, c'est pareil : si la parité n'avait pas existé, je n'aurais pas été contactée, je ne serais pas sur la liste, et pourtant je m'intéresse à la politique, j'ai toujours baigné dedans ; papa encarté au PS, j'ai toujours voté depuis mes 18 ans. La parité a été l'opportunité de faire de belles rencontres, de voir qu'il y avait autre chose, une alternative à l'équipe en place depuis de nombreuses années.

**Fatma** : Quand j'ai passé mes examens, il n'y avait pas beaucoup de femmes qui travaillaient dans les banques, les commerces... Moi, j'étais souvent au chômage. J'ai fait de nombreux travaux, j'ai passé le BAFA, j'ai travaillé en milieu scolaire, je n'ai pas réussi à avoir un emploi fixe : ce n'était pas entré dans les mœurs d'embaucher une femme arabe. Ça a évolué, mais il a fallu du temps. Je vois des femmes d'origine maghrébine dans les banques, les commerces, c'est génial !

***Merci à toutes les quatre pour vos témoignages, vos idées et votre sincérité !***





Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 6

**mars 2021**

## **En quoi une commune est concernée par l'égalité femmes / hommes**

À chaque niveau de la vie publique, les choix politiques qui sont faits peuvent contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes. Et ces choix ne concernent pas que le poste de maire, mais c'est un début !

### **Dans la responsabilité politique :**

Pour que les choses changent, il faut que les femmes accèdent aux responsabilités politiques. Leur manière d'exercer le pouvoir sera alors sans doute différente, faisant avancer d'autres conceptions de la politique. Dans certains pays du Nord de l'Europe, de jeunes femmes ont pu accéder aux plus hautes fonctions, et les choses bougent...

Depuis la loi sur la parité (listes alternant une femme, un homme), notamment dans les conseils municipaux, on a vu bouger des lignes. Ainsi à Quetigny, alors que quelques mandats en arrière TOUS les postes clés étaient tenus par des hommes (maire, finances, urbanisme, social, éducation...), ils sont maintenant partagés entre des femmes et des hommes.

Mais ce n'est pas fini :

- toujours pas de tête de liste femmes à Quetigny : la première fut Lucia Sacilotti de Réinventons Quetigny en 2020
- en Côte-d'Or, 21 % des maires sont des femmes... et seulement 2 femmes sont maires dans les 23 communes de Dijon métropole : il s'agit de 2 élues "sans étiquette", à Daix et Plombières-lès-Dijon
- 9 femmes seulement sont maires des 30 plus grandes villes de France.

### **Revenus / emploi / charges de famille :**

En France en 2020, **28,4 % des femmes** actives sont à **temps partiel** pour **8,3 % des hommes** actifs (respectivement 28,3 % et 7,9 % à Quetigny en 2017).

Elles sont **deux fois plus en sous-emploi** que les hommes (7,8 % contre 3,1 %), c'est-à-dire en temps partiel contraint ou en chômage partiel.

En 2016, les écarts de salaire femmes / hommes sont de - 20,6 % chez les cadres, - 14,2 % pour les professions intermédiaires, - 7,9 % pour les employées, - 16,8 % pour les ouvrières.

En 2017, les femmes salariées du secteur privé qui ont trois enfants ou plus gagnent en moyenne **47,5 % de moins en revenu salarial net que les hommes**.

Les retraites des femmes sont de **41 % inférieures** à celles des hommes (revenus de - 28% pour les femmes qui ont une pension de réversion).

	En France en 2016	À Quetigny en 2018
Femmes cadres	- 20,6 %	- 23,4 %
Femmes professions intermédiaires	- 14,2 %	- 8,6 %
Employées	- 7,9 %	- 3,6 %
Ouvrières	- 16,8 %	- 12,6 %

*Écarts de salaires entre les femmes et les hommes - source INSEE*

Et en 2017, 30% des familles avec enfants sont monoparentales, 26% avec la mère seule, 4% avec le père seul. **Une famille sur 4 est donc à la charge d'une femme seule !**

Les femmes sont moins bien payées que les hommes dans tous les secteurs, elles subissent davantage le temps partiel, et assurent davantage la charge des familles .

La politique sociale de la commune doit prendre en compte cette situation : il serait par exemple important d'enquêter auprès de ces femmes, notamment celles qui sont seules avec des enfants, sur leurs besoins dans la vie quotidienne, pas seulement financiers, mais aussi leurs besoins matériels, et de vie sociale.

**L'analyse des besoins sociaux est un moyen de connaître la réalité en procédant à des enquêtes pour connaître la situation des femmes et leurs besoins.**

### **Les femmes dans la ville :**

Des enquêtes menées dans de grandes villes ont montré que la place et le vécu des femmes et des hommes dans la ville ne sont pas identiques.

-Les femmes se déplacent le plus souvent dans un but « utile ». Elles ne flânent pas. Ce sont elles qui le plus souvent accompagnent les personnes âgées, handicapées ou les enfants en bas âge.

-Elles sont parfois victimes du harcèlement de rue (34 % des femmes sur 12 mois selon les chiffres du Ministère de l'égalité Femmes Hommes).

-Les équipements mis à disposition dans la ville deviennent de moins en moins mixtes avec l'âge. Si on trouve autant de filles que de garçons chez les petits qui jouent dans les parcs sur les toboggans, cages d'escalade? etc., ce sont surtout les garçons et les hommes qui utilisent les équipements de loisirs extérieurs tels que city park, terrains de sport, équipements de fitness, skate park...

C'est ce qu'explique, par exemple, le géographe Yves Raibaud : « Nos études sur l'offre de loisirs montrent qu'à Bordeaux, les deux tiers des activités mises en place par les pouvoirs publics sont destinées aux garçons. Quand on s'intéresse à d'autres villes en Europe, on trouve un chiffre équivalent. On considère d'intérêt général que les jeunes garçons puissent libérer leur énergie sur un terrain de football ou un skatepark, des espaces dont on ne dit jamais qu'ils sont non mixtes mais qui, de fait, sont des terrains masculins. »

<https://www.letemps.ch/societe/yves-raibaud-lamenagement-villes-construit-linegalite>

*Une ville égalitaire peut mettre en place des « marches exploratoires » ou des enquêtes pour connaître les besoins et les souhaits des femmes.*

*Il apparaît dans les enquêtes par exemple que les femmes souhaitent des endroits protégés pour se retrouver. Gageons que les aménagements type Place centrale et son espace ouvert et dénudé ne sont pas les meilleurs endroits pour répondre aux souhaits des femmes.*

<https://theworldnews.net/fr-news/quand-l-architecture-se-penche-sur-la-question-du-genre-des-batiments>

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/06/26/mieux-accueillir-les-femmes-dans-l-espace-public-le-casse-tete-des-urbanistes-et-des-chercheurs\\_5151391\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/06/26/mieux-accueillir-les-femmes-dans-l-espace-public-le-casse-tete-des-urbanistes-et-des-chercheurs_5151391_3224.html)

## **L'éducation :**

Si, depuis longtemps, il est acquis que l'école est mixte et doit être égalitaire entre les garçons et les filles, un certain nombre de « biais » peuvent créer de fait de l'inégalité si les adultes ne sont pas vigilants.

C'est un exemple que donne Yves Raibaud : « À l'école, le terrain de foot est souvent situé au milieu de la cour et accaparé par les garçons. Avec ce ballon qui roule, les filles apprennent à esquiver, à pratiquer des jeux qui ne prennent pas de place. Cet aménagement est porteur de sens, il construit l'inégalité en inscrivant dans l'éducation que les garçons sont au centre et les filles en périphérie. On attribue souvent aux filles la responsabilité de ne pas "aimer" le sport. Mais lorsqu'on les interroge, elles racontent des expériences douloureuses d'exclusion et de moqueries ».

De même que pour les espaces de loisirs, la participation des filles aux activités hors temps scolaires diminue avec l'âge.

Par exemple, à Quetigny en 2017, les filles constituent 48,4 % des 0/19 ans (source INSEE) ; donc les garçons... 51,6 %.

Or à l'été 2020, si on trouve 45 % de filles de 3 à 11 ans accueillies au Centre de loisirs, elles ne sont plus que 38 % des 11-13 ans à l'accueil jeunes, et seulement 19,5 % des 14-17 ans. Tout se passe comme si les filles pensaient que ces activités et ces lieux de loisirs ne leur étaient pas destinés.

*Cela oblige donc à réfléchir sur l'origine de ces inégalités qui se fabriquent dans l'adolescence, entre un espace public, socialisé, ouvert aux garçons et dont les filles se sentiraient exclues. Il y a sûrement des pistes à creuser sur ce qui se passe dans la tête de ces jeunes, garçons et filles, et de leurs représentations des rôles et places de chacun.e. Alors que, rappelons-le, ils sont à l'école ensemble ! Mais là aussi, des différences se font en raison des orientations souvent déterminées par le genre.*

***À l'échelle d'une commune, il est tout à fait possible de mener des actions volontaristes en faveur de l'égalité femmes / hommes dans les domaines qui relèvent de ses compétences, pour une ville harmonieuse et apaisée.***



Réinventons  
QUETIGNY

## La Lettre

n° 6

mars 2021

## Un an de mandat au Conseil Municipal

L'élection municipale de mars 2020 a donné, au premier tour, la majorité au Parti socialiste et ses alliés PCF et EELV. Majorité que nous avons reconnue sans conteste mais relativisée. Avec une participation de 42,7 % et un vote acquis par seulement 23 % des inscrits, cette majorité ne peut pas crier « cocorico » en permanence et prétendre qu'elle a reçu l'assentiment des Quetignois dans tous les domaines, par exemple l'opération « Cœur de ville ».

C'est évidemment **la crise sanitaire** qui a été la toile de fond de cette première année de mandat. Nous ne ferons pas grief à la majorité et encore moins aux agents de notre collectivité d'avoir géré la ville au mieux de leurs possibilités. Nous avons depuis le début, sans arrière-pensée, exprimé notre soutien à celles et ceux qui avaient la responsabilité de la gestion de la crise dans notre ville dans ce contexte inédit, ô combien difficile. Nous nous sommes mis à la disposition du Maire pour participer aux actions de solidarité. Nous avons proposé notre aide aux associations de solidarité (Secours Populaire, Secours Catholique, Cousi-Devoirs), notamment en relayant auprès de nos réseaux les appels à soutenir leurs actions.

Au Conseil municipal, **nous avons voté toutes les délibérations concernant la gestion de la ville** au quotidien, facilitant son fonctionnement, améliorant les services aux Quetignois et leurs associations, ainsi que les propositions concernant les carrières des agents.

Nous avons apprécié la délibération actant **l'engagement de la ville au regard de l'urgence climatique et sociale**, et nous participerons à tout ce qui peut être mis en place pour y répondre, que ce soit au moyen de l'Agenda 30 ou de la mise en place d'un complément de ressources pour les plus bas ou les sans revenus.

Nous avons fait la part des choses sur le projet « Cœur de ville » :

- Après la destruction de 80 logements sociaux au cours de ces dix dernières années, nous ne pouvons qu'approuver la construction de **40 logements sociaux** à proximité du rond-point du 18 juin, en

déplorant qu'il soit coincé entre deux rues très passantes et un parking, situation bien moins agréable que celle des immeubles détruits.

- **La Médiathèque** est un projet que nous approuvons, à ceci près qu'il n'était pas utile de vendre un terrain public à un promoteur privé pour construire un équipement public ni de le couvrir partiellement par un immeuble de logements de 7 étages.

- L'espace intergénérationnel bientôt terminé sur le site de l'ancien Atlas nous semble une bonne réalisation, mais qui, nous le craignons, risque d'être ternie par l'ajout de deux immeubles, juste à côté. Près de 160 logements sur 8 000 m<sup>2</sup>, c'est trop, beaucoup trop !

- La place centrale, quasi achevée, est un gouffre financier alors que cette réalisation est pour le moins décriée par une partie importante des Quetignois·es. Au premier semestre 2019, sur les 550 personnes qui s'étaient exprimées sur des cahiers à l'initiative de la Gauche Alternative, les 2/3 avaient porté un jugement critique sur cette nouvelle place : destruction d'arbres injustifiée, trop bétonnée, caniculaire en été, en contradiction avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique.

**Nous avons voté contre les budgets 2020 et 2021** pour deux raisons majeures :

- le coût exorbitant induit par l'opération Cœur de ville qui a épuisé les liquidités de la ville et contraint à des budgets de fonctionnement resserrés.

- l'insuffisance des crédits alloués à l'action sociale, et notamment au CCAS dans cette période de crise où un plan social de grande ampleur aurait dû être mis en œuvre pour les personnes les plus vulnérables et les jeunes. A plusieurs reprises nous avons proposé que soit étudiée rapidement la possibilité d'un complément de ressources permettant à tou·te·s les habitant·e·s de disposer d'un revenu au moins égal au seuil de pauvreté.

Sans y être totalement opposés, **nous n'avons pas partagé certains projets** comme :

- le rachat du fonds documentaire de M. Lassus, urbaniste de Quetigny, pour un montant de 50 000 euros, estimant qu'il aurait dû en faire don à la ville et que cet argent aurait pu avoir une destination plus utile, notamment en direction des jeunes.

- les travaux de reconfiguration de l'espace jeunes des Huches, que nous avons estimé largement en deçà des besoins de la jeunesse de notre ville.

**La démocratie reste un combat, y compris au sein du Conseil Municipal.**

En début de mandat, nous avons demandé que les élu·e·s de l'opposition puissent représenter la ville dans certaines commissions ou conseils d'Administration d'établissements scolaires. À l'exception de ce qui est imposé par la loi, aucun partage des responsabilités dans les représentations de la ville n'a été accepté.

Nous avons tenté par le biais du règlement intérieur du conseil d'ouvrir quelques portes démocratiques, toutes déjà en place dans d'autres communes de France : davantage de moyens d'expression pour l'opposition, possibilité pour les habitants de participer aux commissions municipales, de déclencher un RIC après demande de 10 % du corps électoral. « La loi, rien que la loi », telle a été la réponse du Maire à toutes ces propositions. La possibilité pour les conseillers d'inscrire quelques lignes d'explication de vote dans le compte rendu a été supprimée après deux séances... La seule avancée est la retransmission en « visio » des séances du Conseil Municipal. Elle figure dans notre charte des élu·e·s diffusée avant les dernières élections municipales. La majorité l'a mise en œuvre, nous nous en réjouissons.



Réinventons  
QUETIGNY

*La Lettre*

n° 6

mars 2021

## Compte rendu du Conseil municipal du 23 février 2021

Parmi les questions évoquées au dernier Conseil municipal, nous retenons les points qui nous paraissent les plus significatifs : une modification du règlement intérieur du Conseil, un projet de compromis de vente entre ICADE et la ville, les conventions signées avec plusieurs associations : la ludothèque/CSF, l'ASQ, la « Passerelle » et AHVES.

### **1 - Modification du Règlement du Conseil**

En novembre dernier, sur proposition des élu·e·s de Réinventons Quetigny, le Maire avait accepté que les conseillers puissent intégrer aux comptes rendus du Conseil quelques lignes d'explication de leur vote. Les élu·e·s de RQ ont utilisé ce droit d'expression nouveau lors des comptes rendus des deux derniers Conseils. Cette période de libre expression n'a que très peu duré puisque le Maire n'a pas supporté que des opposants puissent inscrire dans un compte rendu (document officiel) les motifs de leur vote. Prétextant des difficultés pratiques d'application, qu'il a été incapable de préciser, il a demandé au Conseil municipal de supprimer ce droit nouveau. La totalité des élus de la majorité, qui avaient pourtant voté cette mesure, ont renié comme un seul homme leur vote de novembre. Ce revirement en dit long sur la volonté de cette majorité de faire vivre la démocratie dans notre ville. Les élu·e·s de Réinventons Quetigny et du groupe ETIQ ont voté CONTRE cette modification. Cet épisode est une preuve que la démocratie est fragile et reste encore de nos jours un combat.

### **2 - Médiathèque : promesse de vente**

Les travaux de la médiathèque, couplés à la construction d'un immeuble de logements de 7 étages, n'ont pas encore commencé, mais le Conseil était invité à se prononcer sur la vente future de la construction à la ville de Quetigny. C'est comme cela dans les affaires. Les promoteurs ne construisent que s'ils ont la garantie de vendre. Ainsi le Maire a signé avec ICADE une promesse de « vente en l'état

futur d'achèvement » (VEFA) pour un montant de 1 607 256 € TTC, avec les modalités de paiement suivantes :

- 30 % à la signature de la vente
- 20 % à l'achèvement des fondations
- 40 % à la mise hors d'eau
- 10 % à la livraison

Nous avons voté POUR ce projet qui ne concerne que le gros œuvre de la médiathèque. Les aménagements de l'intérieur seront confiés à d'autres entreprises.

Aux dernières nouvelles, « une difficulté identifiée dans la gestion des eaux qui impacte la cuve de rétention provoque un retard dans la délivrance du permis de construire » (CR du Bureau municipal du 1er mars). À suivre...

**3 - Tarifs 2021** de location des salles municipales, location de matériels, carte passe sports loisirs, accès aux installations sportives (tennis), golf municipal, tarifs identiques à ceux de l'année 2020. Nous avons voté POUR.

#### **4 - Conventions de la ville de Quetigny avec les associations :**

- ludothèque CSF pour un montant de 34 366 €
- association sportive de Quetigny (ASQ) : 237 601 €
- centre Social « La Passerelle » : 163 000 €
- association handicap valide vivre ensemble (AHVVES) : contrat pluriannuel 2021-2023 (2. 000 € pour 2021)

Nous avons voté POUR.

**5 - Convention avec la SDAT** (Société dijonnaise d'assistance par le travail) dans le cadre d'une expérimentation en lien avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Le but de cette convention : prévenir de nouveaux passages à l'acte au moyen d'un accompagnement éducatif et social de proximité. La participation de Quetigny à hauteur de 2 000 € vise un public résident dans notre ville. Nous avons voté POUR.

Vous pouvez suivre ici le déroulement des débats en vidéo.

Lucia Sacilotti et Raymond Maguet





Réinventons  
QUETIGNY

## La Lettre

n° 6

mars 2021

# L'analyse des besoins sociaux : constat incomplet, projets partiels

## Qu'est-ce que l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) ?

Ce sont les résultats d'une enquête que les centres communaux d'action sociale (CCAS) de toutes les communes doivent produire pour orienter la politique sociale de la commune. Annuelle jusqu'en 2016, elle est maintenant liée au renouvellement des conseils municipaux. Elle peut être actualisée / complétée chaque année pour aider aux décisions lors du débat d'orientation budgétaire.

*Texte de loi du 21 juin 2016 : "L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5".*

## Et à Quetigny ?

L'ABS a été réalisée pour le CCAS de Quetigny par un cabinet, en 2019/2020. Ses résultats devaient être publiés en 2020, mais la date a été reportée en raison de la crise Covid.

La commission Solidarité du Conseil Municipal, qui s'est réunie ce 3 mars, a étudié une synthèse de cette ABS. Nous ne disposons pas à ce jour des résultats complets, malgré nos demandes. Et le Conseil Municipal n'a pas encore été saisi des résultats de cette analyse.

## **Que révèle cette ABS ?**

Nous attendions ces résultats pour avoir une idée concrète des besoins des habitants de Quetigny. Le report de quelques mois de la production des résultats de l'ABS nous semblait permettre d'avoir des chiffres actualisés, notamment avec la crise Covid et ses conséquences sur les habitants de Quetigny. Or les chiffres qui sont produits dans la synthèse datent de 2016, et sont tirés des chiffres de l'INSEE dont nous pouvons tous disposer sur internet où ils sont actualisés à 2017, ou 2019 pour certains chiffres :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-21515#chiffre-cle-1>

- 1180 personnes pauvres à Quetigny en 2016. C'est 13 % des habitants, contre 14 % pour la Métropole, et 15 % pour la France métropolitaine.
- 24,1 % des habitants ont 60 ans et plus (24,2 % pour la Métropole et 25,4 % en France métropolitaine). Ce vieillissement n'est pas spécifique à Quetigny, qui ne fait que combler un certain "écart".
- sur les 4 094 "ménages" (foyers), 33,7 % sont composés de personnes seules, et 28,9 % des familles sont monoparentales.

*Ces chiffres en progression permettent de dégager des priorités pour l'action municipale, notamment pour lutter contre l'isolement.*

Des chiffres provenant d'autres sources (partenaires publics ou privés comme le préconise la loi) n'apparaissent pas dans la synthèse.

## **Quelles perspectives ?**

Pour la majorité municipale, l'ABS avait 2 axes prioritaires :

### **1. Le logement et la dynamique de peuplement :**

- après l'achèvement des constructions en cours (+ 300 logements d'ici 2022), il est prévu 60 logements nouveaux par an jusqu'en 2025. Et le rapport insiste sur la nécessité de construire des logements à l'horizon 2026/2030, sous peine de voir la population diminuer.
- concernant les logements sociaux sur Quetigny, seulement une demande sur 4 peut aboutir (contre une sur 2 pour l'agglomération dijonnaise).

Ce constat nous interroge sur les futurs projets immobiliers à Quetigny : des logements pour qui ? à quel endroit de la ville pour qu'elle reste vivable ?

- Une allusion, faite à la participation des habitants et au recueil de leur analyse, est présentée sous forme de questions.

Là aussi, nous serons vigilants pour que les habitants non seulement s'expriment, mais aussi pour que leur avis soit pris en compte.

### **2. Le plan d'action « seniors » :**

Des réponses aux besoins des seniors sont listés, pour le maintien à domicile, lutter contre l'isolement, etc. Mais les seniors (60 ans et plus) ne sont pas une catégorie homogène, et il nous paraît important de ne pas les cantonner dans des activités où ils ne se retrouveraient qu'entre eux.

**Mais l'étude aborde aussi la crise Covid**, les actions menées en 2020, et ses conséquences sur les habitants.

- Lors des 12 derniers mois, 1175 « ménages seniors » ont été appelés à l'initiative du CCAS et moins de 40 ont souhaité des appels réguliers. Les autres ont trouvé de l'aide auprès de leurs proches et de leurs voisins.

- La majorité des autres ménages en difficultés, soit psychologiques soit financières durant la période de crise du Covid, n'ont pas eu le réflexe de se tourner pas vers les services sociaux. Si les raisons n'en sont pas vraiment analysées dans ce document, leurs besoins sont identifiés : un soutien financier pour éviter l'installation de la précarité (factures loyers, énergie, alimentation), une information et des garanties sur leurs droits (chômage partiel fin de contrat...) pour les personnes qui, voulant garder leur autonomie, n'ont pas l'habitude de faire appel aux services sociaux.

### **Les enjeux de l'après-crise sanitaire :**

- 110 personnes âgées, cumulant plusieurs désavantages, sont considérées comme « fragiles » et 1180 personnes sont sous le seuil de pauvreté.

- de nombreux ménages, et pas seulement les plus pauvres, ont connu une baisse brutale de leur revenu du fait d'une perte totale ou partielle de leur activité, salariée ou autre.

- ces baisses de revenu ne manqueront pas de faire apparaître de nouvelles demandes d'aides.

*Cela nous semble donc indiquer les priorités de l'action sociale dans notre commune.*

*La commune a mis en place de nouvelles aides d'urgence, d'autres mesures de soutien aux familles et enfants fragiles (aide aux devoirs, soutien scolaire, soutien aux parents dans l'éducation) sont proposées, ce qui est positif. Mais la ville peut aller plus loin, en développant les ressources humaines pour la mise en place de ces mesures et aussi en se donnant les moyens d'une aide financière durable aux personnes et aux familles les plus pauvres.*

**La conclusion du rapport propose de poursuivre et élargir l'ABS en lien avec la mise en place du service social métropolitain\*.**

**Deux agents vont venir renforcer l'équipe municipale et le CCAS va s'ouvrir aux familles et aux personnes seules.**

**Nous suivrons avec intérêt cette évolution, et nous interviendrons pour que la possibilité d'un complément de ressources, promesse électorale de R. Détang, soit mise rapidement à l'étude et se concrétise.**

*\* Au 1er juin, les compétences sociales jusqu'ici portées par le Conseil départemental sont transférées à Dijon métropole, conformément à la Loi . Une nouvelle organisation de l'action sociale est en cours à l'échelle de la métropole. Le service social métropolitain est désormais chargé du premier accueil des personnes en difficulté. Le rôle des CCAS sera ainsi renforcé, au service des publics les plus fragiles. Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) relèveront désormais de la métropole. Le FSL accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement. Le FAJ apporte un soutien financier aux jeunes de 18 à 25 ans pour appuyer leur insertion sociale et professionnelle.*



## ***La Lettre***

**n° 6**

**mars 2021**

# **Complément de Ressources : un vœu de RQ au Conseil Municipal du 6 avril**

La pandémie qui nous frappe depuis plus d'un an continue d'avoir un impact important sur les conditions de vie de beaucoup de nos concitoyen·ne·s, en premier lieu de celles et ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour vivre dignement. Les élu·e·s de Réinventons Quetigny proposeront, au prochain Conseil Municipal du 6 avril, un vœu sur la faisabilité d'un complément de ressources pour les personnes en dessous du seuil de pauvreté.

Depuis le début de la crise, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a progressé d'1 million dans notre pays. Les associations de solidarité telles que le Secours populaire, le Secours catholique, les Restos du cœur et la Banque alimentaire sont unanimes sur l'augmentation importante des recours aux aides alimentaires et autres secours. Les jeunes, y compris les étudiant·e·s, particulièrement frappé·e·s par une précarité et une pauvreté qui explosent, sont de plus en plus nombreux·x·ses à solliciter une aide alimentaire, tandis qu'une part importante d'entre eux·elles renonce à se soigner.

Notre ville n'échappe pas à cette crise sanitaire et à ses conséquences. Dans les quartiers définis comme prioritaires au titre de la politique de la ville, plus de 40 % de nos concitoyen·ne·s vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le rapport du cabinet COMPAS sur l'analyse des besoins sociaux souligne l'impact de la crise sur les revenus des ménages : baisse de revenus et augmentation du nombre de personnes en difficulté. Si les solutions évoquées dans ce rapport pour répondre à cette urgence sociale — telles que les tarifications adaptées et les nouvelles aides et secours d'urgence — peuvent se révéler très utiles, elles seront insuffisantes au regard de l'importance des besoins.

Si c'est bien au niveau gouvernemental que doivent se fixer les seuils des minima sociaux et leurs bénéficiaires, les collectivités locales ont un rôle à jouer en développant une politique et des réseaux

de solidarité de proximité. Les listes « Quetigny Demain » et « Réinventons Quetigny » ont inscrit dans leur programme municipal l'étude de la possibilité d'un revenu complémentaire pour les personnes en-dessous du seuil de pauvreté. C'est dès maintenant, au moment où la crise exige un surcroît important de solidarité, qu'il faut examiner concrètement la possibilité et les conditions de mise en place d'un tel dispositif.

L'aide sociale n'a évidemment pas pour but de remplacer la véritable solution que constitue l'emploi pour tous, avec une rémunération permettant une vie digne et une insertion réelle dans la société. Mais, faute d'un plein emploi dont on parle depuis plus de 40 ans, notre ville se doit de rechercher toutes les possibilités pour que chacun puisse disposer du minimum pour vivre.

Dans un premier temps, les commissions « solidarité » et « finances » devraient être réunies pour engager le débat sur un tel projet.



Réinventons  
QUETIGNY

## La Lettre

n° 6

mars 2021

# Rendre à la nature sa place dans la ville

**DERNIÈRE MINUTE** : Juste avant de diffuser cette Lettre, nous apprenons que la maison des jardins de l'Engrenage, occupée depuis juin 2020, a reçu le 19 mars le verdict que beaucoup craignaient : ordonnance d'expulsion ! Le Tribunal accorde 6 mois pour quitter les lieux. En ce qui concerne les jardins, l'application de la décision d'expulsion prononcée en novembre 2020 demeure en attente. Nous apportons tout notre soutien au collectif, qui n'a pas dit son dernier mot...

<https://dijoncter.info/jardins-de-l-engrenage-avis-d-expulsion-dans-6-mois-2632>

Toujours à la recherche de terrains vagues pour bétonner davantage, la Mairie de Dijon s'attaque aussi aux parcs privés pour mener des projets de constructions d'immeubles par des promoteurs immobiliers. C'est sans compter sur les luttes et les mobilisations qui s'étendent pour laisser la ville respirer face au réchauffement climatique.

Au **Jardin de l'Engrenage** (voir notre *Lettre* n° 1 : <http://reinventonsquetigny.free.fr/engrenage.htm>) et avenue de Langres, avec le projet de construction "Garden State". Le collectif attend une décision de la Cour d'Appel, qui doit se prononcer le 19 mars sur une expulsion éventuelle. Malgré l'irruption de tractopelles le 24 juillet dernier, le site est toujours planté, occupé et entretenu. Là encore, le promoteur Ghitti souhaitait construire 330 logements sur 7 étages... sans doute pour que M. Rebsamen fasse encore l'éloge du dynamisme de sa Métropole appelée à toujours s'étendre. Le coût écologique, le besoin d'espaces pour que les habitants se retrouvent, le besoin d'aération pour lutter contre le réchauffement climatique ne font pas partie des priorités de nos élus métropolitains ! Quelle que soit l'issue au tribunal, zadistes et habitants du quartier resteront vigilants pour préserver les espaces de biodiversité dans la ville. Ils doivent s'emparer de leur ville et ne pas laisser les plans d'urbanistes se réaliser dans l'opacité des bureaux d'architectes. Les travaux du tram ont déjà détruit bien des lieux de vie et des jardins avenues de Langres et du Drapeau... Exigeons une contre-expertise environnementale ;

l'ADEME a publié une étude sur le phénomène d'îlot de chaleur urbaine en rapport à la densité de construction. Non au projet "Garden State" !

Au **parc Baudin - Mirande**, la lutte a payé (voir lettre n° 5). Le promoteur Kaufman & Broad renonce à son permis de construire à la "Maison du Colonel" sur un parc de 4 000 m<sup>2</sup>. Permis de construire caduc : on peut espérer raisonnablement qu'un jour la ville de Dijon en devienne propriétaire pour laisser ce parc comme lieu de détente et de lien pour les habitants qui veulent un parc ouvert au public. La densification des constructions déjà programmée dans ce quartier est très importante (Terrot, Voltaire). Le collectif pour la sauvegarde du parc a ainsi obtenu une première victoire importante.

3ème exemple : la sauvegarde du parc boisé du **château de Montmuzard** à Dijon, rue Isabelle de Portugal. Là encore, il s'agit de préserver le parc du château (classé) contre un promoteur qui souhaite construire un immeuble. Une pétition a été lancée contre ce projet à la mi-février.

Enfin, nous ne pouvons qu'approuver les actions d'Extinction Rébellion, mouvement écologiste intervenu pour planter le 28 février dans la zone Cap Nord afin d'en végétaliser les abords : deux cents végétaux pour préserver la diversité et lutter contre le dérèglement climatique. Cette haie bocagère d'espèces mellifères favorables aux abeilles et aux oiseaux comme aux humains n'est pas leur coup d'essai (lac Kir). D'autres militants, Forestiers du monde, ont fait de même quelques jours plus tard, cette fois avec l'accord des autorités administratives.

<https://www.youtube.com/watch?v=qa1HZ91vAhs>

<https://dijoncter.info/les-jardins-de-l-engrenage-demandent-l-abandon-du-projet-garden-state-2587>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/dijon/dijon-operation-citoyenne-de-plantation-de-700-arbres-le-long-de-la-rocade-1986538.html>



## *La Lettre*

n° 6

mars 2021

## Les arrêtés anti-glyphosate attaqués

En janvier 2019, Emmanuel Macron faisait savoir qu'il renonçait à sa promesse d'interdire le glyphosate en 2021. Cette substance, connue par le succès commercial du Roundup de la multinationale américaine Monsanto (absorbée avec un certain goût du risque par l'allemand Bayer en 2018), avait pourtant été jugée en juillet 2015 "probablement cancérigène" par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et déjà interdite en France pour les espaces publics (janvier 2017) comme pour les particuliers (janvier 2019). Mais selon le président, l'objectif de "sortie d'ici à trois ans" chez les agriculteurs, pour laquelle il s'était pourtant engagé personnellement, n'était "pas faisable"... Ce reniement avait été considéré comme un geste en direction de la FNSEA, qui affirmait qu'une grande partie des exploitations agricoles ne pourraient survivre à une telle mesure.

En mars 2019, dans un climat de forte contestation sociale (Gilets jaunes) et écologiste (Nous voulons des coquelicots), M. Rebsamen, maire de Dijon, et M. Falconnet, maire de Chenôve, avaient pris des arrêtés interdisant toute utilisation de glyphosate sur leur commune.

Sans doute les deux édiles ne se faisaient-ils pas trop d'illusions sur la pérennité de cette décision, et peut-être M. Rebsamen envisageait-il encore une liste commune avec EELV aux municipales... Quoi qu'il en soit, la FDSEA de Côte-d'Or lançait dès juillet 2019 un recours gracieux à l'encontre de la municipalité, et en septembre 2019, le préfet Schmeltz attaquait ces décisions devant le tribunal administratif. L'audience s'est tenue en décembre 2020, le Conseil d'État a rendu le 31 décembre un avis rejetant un recours de la commune d'Argenteuil qui défendait une mesure similaire, et le jugement dijonnais a été rendu fin janvier : sans surprise, il affirme que, si les maires ont le droit de prendre pour leur commune les mesures de police générale nécessaires à la sécurité et à la salubrité publiques, ils ne peuvent user de cette compétence pour édicter une réglementation portant sur les conditions générales d'utilisation



des produits pharmaceutiques qui relèvent des seules autorités de l'État ; il considère aussi que le principe de précaution (mis en avant par la défense) ne peut permettre à une autorité publique d'excéder son champ de compétence. Les arrêtés ont donc été annulés.

Le débat, vif depuis des années sur la question du glyphosate, est encore monté d'un cran. Des actions ont été envisagées ou mises en œuvre aux niveaux national et européen (ex. par Me Corinne Lepage), et les manifestations se sont succédé à Dijon, à l'initiative, par exemple, des "pisseurs involontaires de glyphosate" à la Cité judiciaire : ils dénoncent le dépassement très significatif des taux légaux de glyphosate dans les urines de la quasi-totalité des militants qui les ont fait analyser (il est vrai que la molécule ne vit qu'une quinzaine de jours après pulvérisation et devient inactive, ce que ne manque pas de faire remarquer Monsanto), et exigent des mesures d'urgence. Plusieurs suggèrent une autre stratégie : que les maires portent désormais plainte contre les utilisateurs de glyphosate, en vertu des lois interdisant à tout citoyen d'abandonner ses déchets.

Ajoutons que le glyphosate ne représente que 40 % du produit Roundup. Attaquer seulement le glyphosate, en un sens, rend bien service à Bayer-Monsanto qui veut surtout garder le secret sur la composition des adjuvants, 100 fois plus dangereux et 100 fois plus cancérigènes : arsenic, plomb, métaux lourds, produits pétroliers, etc.

Ce ne sont donc pas des arrêtés anti-glyphosate que les maires doivent prendre, mais anti-herbicides au moins (voire anti-pesticides). D'autant plus que Bayer-Monsanto a déjà produit du Roundup sans glyphosate, pas forcément moins toxique... Quant aux agriculteurs, ce n'est pas comme ça que l'on va changer leurs pratiques !

Un seul petit succès dans la lutte des associations anti-pesticides : de nombreuses associations environnementales, dont Générations Futures, France Nature Environnement, Alerte des médecins sur les pesticides, avaient saisi le Conseil d'État en 2020, dénonçant des dérogations locales aux distances imposées aux riverains des cultures. Le 4 janvier, le Conseil d'État avait saisi le Conseil constitutionnel d'une question prioritaire de constitutionnalité sur cette question. Le 19 mars, celui-ci a proclamé anticonstitutionnelle la méthode d'élaboration de chartes locales dérogatoires qui permettaient de réduire les distances de sécurité entre les habitations et les zones d'épandage de 10 à 5 mètres pour les cultures hautes et de 5 à 3 mètres pour les cultures basses.

La question n'est pas simple... En dépit du reniement d'Emmanuel Macron, la consommation de glyphosate en France tend aujourd'hui à baisser légèrement. Mais peut-on admettre qu'un lobby composé de la partie la plus productiviste et rétrograde d'un monde paysan beaucoup plus divers que certains l'imaginent, d'industriels de la chimie, de décideurs politiques et économiques soucieux de garder une clientèle, impose comme il le fait son agenda politique à l'Exécutif ? Peut-on tolérer que, comme sur d'autres dossiers (Convention Citoyenne pour le climat), celui-ci fasse aussi peu de cas de ses propres engagements... et de la protection de l'environnement ou de la santé des citoyens ? On pouvait espérer un peu plus de courage politique de nos gouvernants, qui auraient plutôt dû accompagner les agriculteurs dans la nécessaire transition des modes de production, en veillant à une juste rémunération de leur travail.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/pourquoi-les-arretes-anti-glyphosate-pris-a-dijon-et-chenove-ont-ils-ete-annules-par-la-justice-1935391.html>

<https://www.facebook.com/glyphosate21/>

[https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/glyphosate/emmanuel-macron-avait-t-il-promis-la-fin-du-glyphosate-pour-2020-comme-laffirme-yannick-jadot\\_4021833.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/glyphosate/emmanuel-macron-avait-t-il-promis-la-fin-du-glyphosate-pour-2020-comme-laffirme-yannick-jadot_4021833.html)



## *La Lettre*

n° 6

**mars 2021**

## **5 G, ça démarre à Quetigny et dans l'agglomération**

Lors du Conseil municipal du 22 septembre (voir lien : <https://www.youtube.com/watch?v=ccpsor9KI3I>, à partir de 26 minutes 45 secondes), nos élus s'étaient vigoureusement opposés à la signature avec la société Cellnex d'une convention lui accordant (bien avant le terme d'une convention précédente qui devait rester en vigueur jusqu'en 2024) l'exploitation du pylône du stade, avec la possibilité de réaliser d'énormes profits en proposant l'accès à ce site aux différents opérateurs de la 5G. Nous demandions simplement un moratoire, que le Maire avait catégoriquement refusé, déclarant au terme du débat : « Il n'y a aucun organisme de santé qui a défini la dangerosité des ondes »...

C'est maintenant en catimini que commence à se déployer la 5 G dans l'agglomération, comme le prouve un document de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) sur la couverture de la région fin janvier et publié le 22 février :

[https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1614035751/user\\_upload/observatoire/5G-deploiements/fevrier-2021/Observatoire5G\\_Bourgogne-Franche-Comte\\_22022021.pdf](https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1614035751/user_upload/observatoire/5G-deploiements/fevrier-2021/Observatoire5G_Bourgogne-Franche-Comte_22022021.pdf)

Les bandes de fréquence de 700 à 3 200 MHz sont activées ; pour l'instant, très peu nombreux sont les utilisateurs disposant des forfaits et des appareils permettant de les utiliser, mais la campagne de développement est en marche et les investissements sont massifs.

Quetigny est déjà concernée, comme le prouve la consultation du site d'Ariase (courtier spécialisé dans le secteur des télécoms) : une antenne 5G SFR et une antenne 5G Free sont opérationnelles ; étant

donné le culte du secret chez les opérateurs, on ne sait pas où. Comme disait le Maire il y a six mois, « chacun aura le débat qu'il voudra sur la 5G [...], mais ce n'est pas le sujet de ce soir ». Alors, quand ?

<https://www.ariase.com/couverture/cote-d-or-21/quetigny>

Nous maintenons notre position : la mise en place de cette technologie contestée par beaucoup de nos concitoyens (sans doute des "Amish", si on en croit Emmanuel Macron) doit faire l'objet d'un vrai débat public et mérite plus de transparence.



Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 6

mars 2021

## Convention citoyenne sur le climat : enfumage et désillusions

Qui veut la peau de la Convention Citoyenne sur le climat ?

Lorsqu'en juin la Convention Citoyenne présentait ses *149 propositions* pour le climat, Macron assurait que 146 d'entre elles se retrouveraient "sans filtre" dans une loi en préparation pour préserver le climat et penser le monde d'après. Le 10 février dernier, le gouvernement présentait son projet de loi, vidé d'une grande partie de sa substance et de son ambition... Que s'est-il passé ?

Les industriels et leurs lobbyistes n'avaient pas senti le danger, ni pris au sérieux la Convention. Mais c'est tout le monde industriel : automobile, aérien, agrochimie, publicité, etc., qui s'est mobilisé autour des cabinets de lobbies, soutenu par une coalition de conservatismes et d'intérêts pour mener un travail de sape. Reconvertis en défenseur des libertés, ils ont détricoté une à une les propositions de la Convention. Ces 149 propositions étaient réparties en 5 grands thèmes : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir.

Il est vrai que le débat s'était souvent focalisé ces dernières années sur la réduction de l'effet de serre : moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990, devenu moins 55 % actuellement. Comment y parvenir sans toucher aux intérêts économiques établis ?

Le procès de l'**Affaire du Siècle** (<http://reinventonsquetigny.free.fr/affsiecl.htm> dans la *Lettre* n°3) a, lui aussi, mis en avant les carences de l'État français. Condamné le 3 février 2020 pour "carence fautive", l'État n'a pas respecté la trajectoire de réduction des émissions à effet de serre. Mais cette victoire est restée symbolique.

Dans cette affaire, les secteurs industriels ont surtout voulu nier ou minimiser leurs responsabilités, dénonçant le dénigrement dont ils auraient été victimes... Les propositions des citoyens furent dénoncées comme "liberticides", relevant de "l'écologie punitive". L'alliance entre cabinets d'avocats d'affaires, responsables politiques locaux, hauts fonctionnaires issus des mêmes écoles, associations montées et créées pour entretenir la confusion, think tanks financés par les entreprises... a réussi à faire capoter le projet, en tentant de démontrer l'inutilité d'une régulation contraignante... et de convertir les politiques.

Les propositions citoyennes élaborées dans un contexte d'épidémie voient s'affronter le "monde d'avant" contre le "monde d'après". La crise sanitaire a frappé de plein fouet des secteurs économiques entiers. La guérilla anti-écologie a puisé dans les vieux schémas comme celui de la lampe à huile, ou celui des « Amish », repris par Macron. Les industriels, c'est bien connu, opposent leur foi dans le progrès et la technologie pour résoudre le problème climatique.

Un grand nombre d'associations, la Convention Citoyenne, mais aussi le Conseil d'État, le CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental), le Haut Conseil pour le Climat sont unanimes pour dénoncer ce projet insuffisant. Le Conseil d'État, dans un rapport de 40 pages, dénonce les erreurs de droit, le manque d'études d'impact, les articles de lois évasifs... Le CESE estime que le projet ne répond pas aux ambitions climatiques de la France.

Le 8 mars, le texte (69 articles) de la « loi Climat et Résilience » était présenté en commission à l'Assemblée Nationale, chargée d'examiner les 500 amendements déposés. Les tensions furent tout de suite très vives. La Commission rejeta la plupart des amendements sous prétexte qu'ils étaient sans lien avec le projet de loi.

Les propositions législatives et réglementaires devaient être soumises soit à référendum, soit au vote du parlement, soit à application réglementaire directe. Si la "préservation de l'environnement, de la biodiversité et le lutte contre le dérèglement climatique" doivent être inscrites rapidement dans la Constitution, elles ne peuvent servir de manœuvre au président Macron pour piéger son opposition au moyen d'un référendum.

Que restera-t-il, à l'issue du prochain débat parlementaire, de cette loi sur le climat ? des mesurètes symboliques ? Pourtant, Macron y joue en partie sa réélection...

<https://reporterre.net/Loi-Climat-la-majorite-ecrase-le-debat>

<https://reporterre.net/Les-lobbies-ont-sabote-la-Convention-citoyenne-pour-le-climat>

<https://reporterre.net/Le-projet-de-loi-reduit-a-neant-les-propositions-de-la-Convention-citoyenne-pour-le>

<https://reporterre.net/loi-Climat-timide-Haut-Conseil>

<https://www.greenpeace.fr/espace-presse/projet-de-loi-climat-et-resilience-un-projet-de-loi-au-rabais-selon-greenpeace/>

# QUE RESTERA-T-IL DES PROPOSITIONS DE LA CONVENTION ?

(source : Observatoire des multinationales : [https://multinationales.org/IMG/pdf/rapp\\_2.pdf](https://multinationales.org/IMG/pdf/rapp_2.pdf))

MISE EN PLACE D'UNE ÉCO-CONDITIONALITÉ  
AUX AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES



▶ **ABSENTE DU PROJET DE LOI**

ANTICIPER ET PLANIFIER LA RECONVERSION  
ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS



▶ **AMOINDRIE**  
Les mesures annoncées restent vagues

OBLIGATION DE RÉNOVATION  
POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS



▶ **TRÈS AMOINDRIE** Les seules obligations prévues concernent les propriétaires bailleurs, sans précision sur les objectifs de performance énergétique requis

INTERDICTION DES NOUVELLES SURFACES  
ARTIFICIALISÉES, NOTAMMENT POUR LES CENTRES  
COMMERCIAUX



▶ **AMOINDRIE** Un moratoire serait mis en place qui exclurait les entrepôts de e-commerce

MISE EN PLACE D'UN CHOIX VÉGÉTARIEN QUOTIDIEN  
DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE



▶ **TRÈS AMOINDRIE** Remplacée par une « expérimentation » pour seulement une partie de la restauration collective

MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE  
SUR LES ENGRAIS AZOTÉS



▶ **REPOUSSEE** À 2024, au cas où une « trajectoire de réduction » fixée par le gouvernement ne serait pas atteinte

INTERDIRE LE FINANCEMENT  
DE NOUVEAUX ÉLEVAGES AGROINDUSTRIELS



▶ **ABSENTE DU PROJET DE LOI**

UNE NOUVELLE FORME DE SOLIDARITÉ NATIONALE  
POUR GARANTIR À TOUS UNE ALIMENTATION DE  
QUALITÉ



▶ **RÉDUITE À RIEN** Le gouvernement considère que les mesures sur la restauration collective et la sensibilisation suffisent

CRÉATION D'UN DÉLIT D'ÉCOCIDÉ



▶ **TRÈS AMOINDRIE** Au-delà du symbole, la portée juridique de nouveau délit est extrêmement réduite





Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 6

mars 2021

## Rapport Stora sur l'Algérie : on est loin du compte

Dans sa volonté de réconciliation, de commémorations et de « en même temps », le Président Emmanuel MACRON avait demandé à l'historien Benjamin STORA, né en Algérie et grand spécialiste de cette nation, un rapport visant à travailler les « questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie ». Ce rapport, que l'on peut trouver en librairie\*, comporte beaucoup d'avancées réelles, comme l'ouverture des archives, le développement de l'enseignement de la colonisation ou la diffusion des travaux d'historiens de part et d'autre de la Méditerranée.

Manifestement, comme il l'explique d'ailleurs lui-même, l'auteur a voulu sortir des discours incantatoires et faire des propositions concrètes. Mais, politiquement, ce parti-pris du réalisme apparaît comme décalé : le mouvement « Black lives matter », le déboulonnage des statues, les puissantes protestations contre les discriminations et les violences policières montrent, notamment au sein de la jeunesse racisée, que la société avance vite ces derniers temps sur les questions du colonialisme et du racisme. Au-delà des mots et des concepts à la mode de « repentance », de « communautarisation », de « guerre des mémoires », de « compétition victimaire », de « blessures du passé » et autres « cicatrices indélébiles », le rapport Stora aurait pu ou dû répondre à une question relativement "simple" parce que binaire : la France a-t-elle commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité au cours de la colonisation de l'Algérie (1830-1962) ?

Or la réponse à cette question n'a nullement été apportée ! Et pourtant...

En 2017, quelques mois avant son élection, le candidat Emmanuel Macron avait clairement qualifié la colonisation de « crime contre l'humanité » lors d'une interview à une chaîne de télévision algérienne... avant de se dédire dès son retour en France. Ce n'était qu'un avant-goût de ce qui allait se produire pendant tout le quinquennat : "en même temps", dire une chose et son contraire.

En 2002, Benjamin Stora écrivait dans son Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962), que des crimes contre l'humanité avaient été perpétrés en Algérie, et regrettait qu'ils ne soient pas ainsi nommés.

Macron et Stora voulaient-il parler...

- de l'enfumade de la tribu des Ouled-Riah commise par un des colonels du général Bugeaud en 1845 au cours de laquelle vieillards, hommes, femmes et enfants désarmés ont été asphyxiés "comme des renards" dans la grotte où ils étaient réfugiés ;
- de la loi Warnier, votée en 1873, visant à détruire « les structures fondamentales de la société et de l'économie » algériennes, responsable d'un effondrement démographique de près d'un million de personnes selon les spécialistes de l'époque ;
- des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata commis par l'armée française et des milices coloniales à partir du 8 mai 1945, au cours desquels près de 40 000 « indigènes » ont été assassinés ou exécutés sommairement pour des motifs politiques et raciaux, selon un plan concerté ;
- de la torture, des disparitions forcées, des exécutions extra-judiciaires et de la déportation de plus de deux millions de civils « musulmans » organisées par l'armée française avec l'aval des autorités politiques de l'époque ;
- des massacres du 17 octobre 1961 à Paris contre des manifestants rassemblés pacifiquement à l'appel du FLN pour protester contre le couvre-feu raciste qui leur était imposé, Maurice Papon étant préfet de police ?

Sans doute. Mais les dates auxquelles ces opinions ont été émises ne correspondent pas aux agendas politiques ni aux fonctions actuelles respectives de Macron et de Stora. D'où un "changement de pied" considérable dans leurs expressions publiques. Car, entre temps...

- Emmanuel Macron est devenu Président de la République avec l'objectif de sa réélection en 2022 ; or tous les bons politologues vous le diront : une élection présidentielle se gagne au centre. Il convient donc pour lui de ne pas choquer l'électeur moyen, par définition centriste ;
- et Benjamin Stora est devenu, pour cette commande, un Conseiller du Prince après avoir été l'historien passionné, compétent et rigoureux que l'on connaît.

Dans cette perspective, le Conseiller, plus encore s'il veut le rester, est quasiment contraint de se positionner du point de vue du Prince en inscrivant ses conseils dans sa stratégie. À l'évidence, en matière de la colonisation de l'Algérie, le conseiller s'est imposé au détriment de l'historien.

« Mal nommer les choses », ce n'est pas seulement « ajouter au malheur de ce monde » (Albert Camus), c'est aussi ajouter de la confusion à la confusion.

Car selon le droit international, sont constitutifs d'un crime contre l'humanité « la déportation ou le transfert forcé de population », « la torture », « la disparition forcée », « les actes de ségrégation commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime ».

Dès lors, au regard de cette définition, que fut la colonisation de l'Algérie, sinon un crime contre l'Humanité ?

La guerre d'Algérie a pris fin il y a près de 60 ans, après 132 ans de colonisation. Il n'y a pas de « en même temps » ou de « torts partagés » dans cette histoire ! Il y a un État colonisateur et des colonisés, des bourreaux et des victimes. Il est plus que temps, désormais, de dire devant la Nation tout entière ce que furent la conquête, la colonisation et la guerre d'Algérie et d'en assumer les réalités en reconnaissant les crimes de la France et pas seulement ceux de quelques soldats perdus.

Il en va de la mémoire, mais aussi de la lutte contre le racisme anti-arabe et l'extrême droite.

(merci à Olivier Le Cour Grandmaison et à la Lettre d'Ensemble pour leurs sources)

\* France - Algérie : les passions douloureuses, Albin Michel, mars 2021





Réinventons  
QUETIGNY

## *La Lettre*

n° 6

**mars 2021**

## **Fukushima, 10 ans après**

Vendredi 11 mars 2011, 14 h 46...

10 ans déjà qu'un important séisme de magnitude 9, suivi d'un tsunami avec des vagues de 6 à plus de 15 mètres, ont dévasté la côte nipponne.

10 ans déjà que 3 réacteurs sur 6 (3 étaient arrêtés) sont entrés en fusion faute de refroidissement.

10 ans qu'une partie du monde oublie, ferme les yeux, et défend encore le nucléaire.

En 2012, 164 865 habitants avaient été évacués de la seule Préfecture de Fukushima ; 43214 n'ont pas regagné leur domicile.

En 2018, on estimait les morts du tsunami à 19 630 et 2 569 disparus...

Mais les populations, elles, n'oublient pas, réfugiées dans d'autres villes parfois à l'autre bout du Japon. On voit se multiplier les enfants malades, les cas de cancers de la thyroïde. L'iode 131 a contaminé la région Est du Japon, nécessitant d'administrer de l'iode stable par voie orale. L'iode radioactif étant une cause de cancer, des examens périodiques de la thyroïde sont effectués tous les 2 ans pour les jeunes, tous les 5 ans pour les plus de 20 ans.

De très nombreuses actions juridiques des victimes ont été entamées, soupçonnant des faits dissimulés de la part des autorités et de TEPCO, la compagnie. Elles réclament la compensation de leurs dommages. 98 % du césium radioactif prélevé dans la terre est insoluble ; les particules restent à l'intérieur du corps très longtemps, accentuant les risques sanitaires. D'autres procès concernent les victimes réfugiées revendiquant le droit à vivre dans un environnement sain sans contamination. Un groupe de 14 000 victimes a entamé en 2012 une procédure au pénal contre TEPCO, visant la responsabilité des dirigeants.

Le coût du démantèlement est par ailleurs faramineux ! Les estimations varient considérablement : le gouvernement nippon et TEPCO parlent de 188 milliards d'euros en 30 à 40 ans, Le Monde Planète de 167 milliards. L'industrie nucléaire semble ne plus avoir d'avenir ; il n'y a que 5 réacteurs redémarrés au Japon.

Malgré cela, les autorités et les experts invitent les habitants à s'accommoder de cette situation. Le concept de résilience — qui apparaît aussi en France — sert à faire accepter et à administrer le désastre. Ne s'agit-il pas d'un pilotage de sentiments ? le discours ne vise-t-il pas à dépasser la colère ? à réévaluer le niveau d'acceptabilité des radiations faute de les supprimer ? à évacuer la peur ? Ce ne sont pourtant pas les liquidateurs de la centrale de Fukushima qui vivent des conditions de travail idéales : sous-traitance en cascade (comme dans le nucléaire français), vêtements qui se déchirent, violation des droits et règlements... TEPCO ne change pas sa position ; priorité aux économies, donc plus d'accidents.

La question des eaux contaminées est devenue le sujet central à Fukushima. Plus de place en 2022 pour stocker l'eau contaminée (dans les 1 043 réservoirs construits) en raison de la nécessité de refroidir le corium (cœur fondu). Il y aura 3 milliards de litres d'eau à stocker. On envisage de rejeter celle-ci dans la mer... scandale pour les pêcheurs et pour la Corée du Sud ! Le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme (OHCHR) de l'ONU demande au Japon de repousser l'échéance. Il faudra sans doute également 20 ans ou plus pour enlever les débris du corium avec des robots.

La mer n'est pas une poubelle.

Les Jeux Olympiques de Tokyo (23 juillet 2021) doivent servir à escamoter la catastrophe nucléaire. Ils sont conçus comme une opération de diversion pour détourner les yeux et l'opinion internationale de la réalité. Il s'agit de faire comprendre que la situation est sous contrôle, de fabriquer une façade présentable, en décontaminant autoroutes et gares au détriment des quartiers.

Occasion rêvée de parler hydrogène, services des plats cuisinés pour les athlètes avec des produits de Fukushima, etc.

Vous avez compris, il n'y a plus de problème. Il faut dire que les écrans ne montreront pas la contamination invisible...

À quand le zéro nucléaire ?

<https://www.youtube.com/watch?v=wpMABu4870U>

<https://www.youtube.com/watch?v=jQY9plljE7E>

<https://www.youtube.com/watch?v=BsGUf98TFmY>

[https://www.sortirdunucleaire.org/IMG/pdf/fukushima2011-2021\\_17x22\\_def2\\_pages-simples\\_maj0308.pdf](https://www.sortirdunucleaire.org/IMG/pdf/fukushima2011-2021_17x22_def2_pages-simples_maj0308.pdf)



Réinventons  
QUETIGNY

## *La Lettre*

n° 6

mars 2021

## **Birmanie : un avenir qui ressemble au passé**

La dictature birmane, depuis 1962, a perdu un peu de son pouvoir. Après des manifestations en 1988 et une forte répression, la Ligue Nationale pour la Démocratie (LND) d'Aung San Suu Kyi remportait les élections en 1990. Un scrutin non reconnu, mais Aung San Suu Kyi recevait le prix Nobel de la paix.

2007 était marqué par la « révolution de safran » (moines bouddhistes) réprimée.

2008 voyait une nouvelle constitution rédigée par la junte pour une transition démocratique.

En 2010, Aung San Suu Kyi était libérée.

En 2011, la junte laissait la place à une administration civile.

En 2015, la victoire éclatante de la LND enclenchait un processus de démilitarisation ; l'armée gardait les ministères de l'armée, de la défense et des affaires frontalières.

En 2016, Aung San Suu Kyi formait un gouvernement.

2017 voyait une répression violente de l'armée contre la minorité Rohingya.

Les élections législatives du 8 novembre 2020 donnent la majorité absolue (82 %) à la LND dans les 2 chambres du Parlement. Le pays a changé, mais pas son armée, la TATMADAW, pour qui la situation est intolérable. Elle redoute que la LND passe à la vitesse supérieure et n'entame ses privilèges. Elle n'accepte pas le résultat des élections, parle de scrutin « entaché d'énormes irrégularités ». Le général Min Aung Hlaing recense 8,6 millions de cas de fraude, allégations rejetées par la commission électorale.

Le ton monte entre les militaires et la LND. Pourtant le plébiscite du peuple birman pour davantage de démocratie et de pouvoir civil est évident. La junte ne veut pas devoir revenir sur ses ressources et son fonctionnement. L'armée bénéficie du soutien de l'USDP, Parti de l'Union et du Développement (anciens militaires). Le poste de Vice-Président lui revient selon la Constitution...

Le 1er février 2021, le coup d'État militaire est déclenché. Aung San Suu Kyi, « conseillère spéciale de l'État », est assignée à résidence. Le Président Win Myint est arrêté ainsi que 300 à 400 personnes, le Parlement étant sur le point de se réunir.

Très vite, les manifestations pacifiques s'étendent dans les grandes villes, suivies de refus de travailler chez les fonctionnaires et du boycott des entreprises appartenant à des militaires. Les journalistes se cachent. La « génération internet » qui n'a pas connu 1988 voit arriver les coupures des réseaux sociaux. La situation se tend, les troupes se déplacent dans tout le pays et font craindre le pire. Les programmes de télévision sont interrompus et les communications perturbées. Les lacrymogènes et les balles réelles remplacent les balles en caoutchouc. Le général Min Aung Hlaing promet des élections après avoir instauré l'état d'urgence.

La libération de 23 000 prisonniers de droit commun — pour créer le chaos — provoque vols et incendies. La junte entend inciter des émeutes inter-religions et veut, en prétendant défendre les minorités ethniques, diviser le peuple birman. Les 8 et 9 mars derniers, des centaines de contestataires sont acculés pendant des heures ; à l'issue d'une nuit de raids et d'arrestations, l'armée plonge le pays dans un climat de peur. Les manifestations se succèdent chaque jour ; des milliers de personnes sont en état d'arrestation et des centaines ont été tuées. Les députés de l'opposition ont appelé à poursuivre la mobilisation. Un gouvernement en exil en Thaïlande souhaite modifier des lois pour permettre à la population de se défendre et d'utiliser des armes.

La répression inquiète les organisations des droits de l'homme. Bien que le Conseil de sécurité, avec la Chine et la Russie, ait adopté à l'unanimité une déclaration appelant la junte birmane à "faire preuve de la plus grande retenue" face aux manifestants, l'ONU et la communauté internationale ne semblent avoir que peu de poids pour faire pression sur un pays resté si longtemps coupé du monde.

Une fois de plus la Birmanie se ferme sur elle-même, et risque de plonger dans la guerre civile.

### **Pour aller plus loin :**

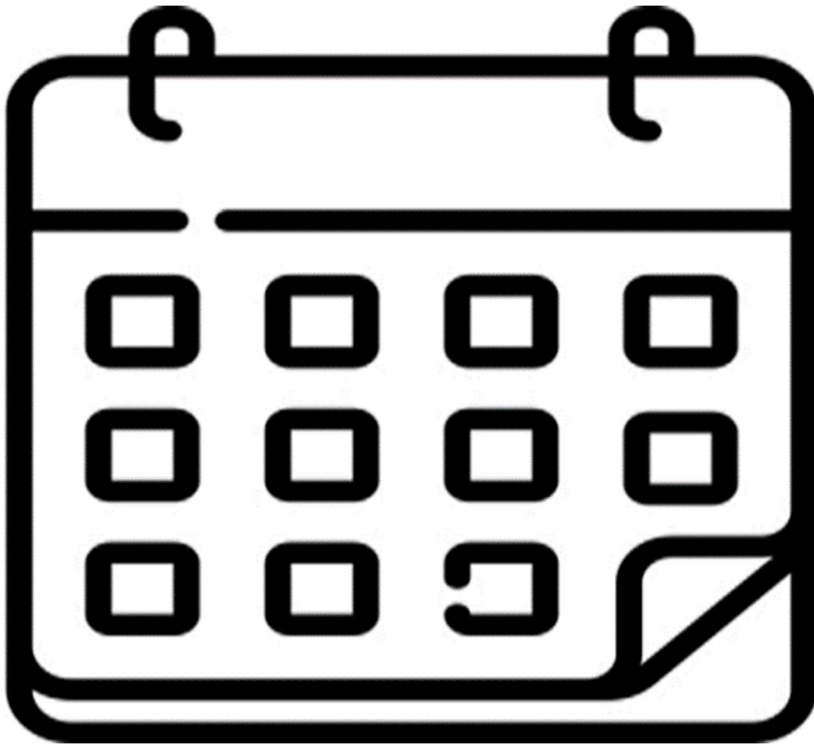
<https://www.youtube.com/watch?v=VzstQaRSdt4&t=38>

<https://www.youtube.com/watch?v=xL6kfBucSEI>

<https://www.youtube.com/watch?v=KMTW18uQ1C0&t=26s>

[https://www.francetvinfo.fr/monde/asia/coup-detat-en-birmanie-le-pays-est-aux-mains-de-larmee\\_4279791.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/asia/coup-detat-en-birmanie-le-pays-est-aux-mains-de-larmee_4279791.html)

[https://www.francetvinfo.fr/monde/asia/l-article-a-lire-pour-comprendre-la-situation-et-les-tensions-en-birmanie\\_4297959.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/asia/l-article-a-lire-pour-comprendre-la-situation-et-les-tensions-en-birmanie_4297959.html)



Réinventons  
QUETIGNY

*La Lettre*

n° 6

mars 2021

## Sur notre agenda

pendant tout le mois de mars

### Bourgeons de culture à Quetigny

projets imaginés par : bibliothèque municipale, service culturel de la ville, compagnies de l'Escalier et Taxi-brousse

à la Bibliothèque et dans l'espace public de la ville

Alors que la diffusion de spectacles est à l'arrêt, une réinvention des façons de faire germer arts et culture dans la ville et dans nos vies.

à partir du lundi 15 mars

### Assemblée générale quotidienne de l'occupation du Grand Théâtre

à l'appel de #CultureEnDanger (Odéon occupé) et de la Coordination des Intermittents et précaires

rendez-vous place du Théâtre à Dijon à 11 h

Depuis le 15 mars, le théâtre est occupé pour l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage et la réouverture des lieux culturels.

samedi 20 mars

### **Manifestation contre les lois et décrets liberticides, le fichage et la répression des manifestants**

avec LDH, ATTAC, Amnesty International, SOS Racisme, CGT, FSU, MRAP, Sud, MAN, Libre Pensée, Mvt de la Paix, UJFP, NPA, ADH, PCF, POID, Solidaire, Maskarade BFC, Génération-s, SAF, PS, Ensemble, Ligue de l'enseignement, LFI, PG21, CSF21...

rendez-vous place de la Libération à Dijon à 14 h

Pour le retrait des lois "sécurité globale", "anti-séparatismes", du "schéma national du maintien de l'ordre" et l'arrêt des poursuites.

dimanche 21 mars

### **Fête de printemps aux jardins de l'Engrenage**

à l'appel du collectif des Jardins de l'Engrenage qui lance sa démarche participative de "futur espace naturel commun"

aux jardins de l'Engrenage, 61 avenue de Langres à Dijon, de 10 h à 18 h

Réponse (pleine de joie de vivre) à la campagne de "com" — tardive — de F. Rebsamen sur le projet immobilier du promoteur Ghitti.

jusqu'au vendredi 26 mars (ou un peu plus tard)

### **Campagne nationale "Don'Action" du Secours Populaire**

à l'appel du comité de Quetigny du Secours Populaire

place Darcy à Dijon à 14 h

Vu la situation sanitaire, 2 façons de procéder : don par internet (SPF national) ou don (avec RIB) au comité de Quetigny.

dimanche 28 mars

### **Marche (citoyenne et familiale, non-partisane et non-violente) pour une vraie loi Climat**

à l'appel des Amis de la Terre, ATD Quart Monde, Attac, FDD PACE, Greenpeace, Alternatiba, Youth for Climate, Oxfam...

place Darcy à Dijon à 14 h

Marche contre la pseudo "loi climat" de Macron et pour défendre les mesures proposées par la Convention Citoyenne pour le Climat.

mercredi 31 mars

### **Manifestation "les retraité·e·s veulent vivre !"**

à l'appel de : CGT, CFE-CGC, FO, CFTC, FSU, Fédération Générale des Retraités, Solidaires, Loisirs et Solidarité des Retraités

place de la République à Dijon à 14 h

Pour une revalorisation immédiate des retraites, des pensions toutes supérieures au SMIC, une campagne de vaccination efficace.

n'importe quand

### **Hommage à Astor Piazzola : les Quatre saisons, avec William Sabatier, bandonéoniste**

par l'Orchestre Dijon Bourgogne

sur YouTube (enregistré par France Musique)

Ce concert était prévu cette saison à l'Auditorium, pour le centenaire du maître du tango ; il a été annulé, mais enregistré sans public.

Si vous souhaitez nous faire part d'autres manifestations, à Quetigny ou alentour, qui pourraient figurer sur cet agenda, ou nous proposer d'autres liens qui pourraient impliquer les citoyen·ne·s dans la vie sociale et culturelle en dépit de la pandémie, n'hésitez pas à nous les signaler !